Église néo-apostolique
de Suisse

Modification du plan de protection contre le coronavirus

04.12.2021

Les dernières évolutions de la pandémie sont très préoccupantes. C'est pourquoi le **Conseil fédéral a indiqué de nouvelles restrictions valide à partir du 6 décembre** 2021. Le port d'un masque de protection est obligatoire lors de tous les services divins et autres événements organisés par l'Église. Ceci s'applique désormais **également aux services divins de plus de 50 participants.**



Dans son plan de protection, l'Église néo-apostolique de Suisse fixe les règles à respecter. Ce document est contraignant **pour toutes les communautés néo-apostoliques de Suisse et tient compte des besoins en matière de communion comme** des directives de l'Office fédéral de la santé publique.

Vous trouverez le plan de protection ici.